

LOI SUR LE TRAVAIL DOMINICAL : UNE NOUVELLE INJUSTICE QUI BAFOUE LE DIALOGUE SOCIAL

Contrairement aux allégations du gouvernement, ce texte flou et mal ficelé laisse la porte ouverte à des interprétations et des abus qui seront difficilement contrôlables par les pouvoirs publics. D'où un risque bien réel de généralisation des ouvertures dominicales des commerces. De nombreux autres secteurs et services publics seront alors impactés : propreté, sécurité, transports, services aux personnes... Au nom du " bon sens " et d'une prétendue " modernité " défendue par le ministre du Travail, Xavier DAR-COS, c'est un nouveau choix de société qui risque à terme de s'imposer. Ce n'est certainement pas celui que défend la CFDT.

LE DIMANCHE NE DOIT PAS DEVENIR UN JOUR ORDINAIRE !

De plus, économiquement, cette loi s'annonce inefficace, voire contre-productive. De nombreuses études le démontrent, l'ouverture des magasins le dimanche n'entraînera pas de consommation supplémentaire. L'argent dépensé le samedi ne le sera pas le dimanche. Le pouvoir de consommation des ménages n'est pas expansif, surtout en cas de récession. Elle n'entraînera pas non plus de créations d'emplois. Pire, le solde pourrait se révéler négatif, de nombreux petits commerces risquant d'être menacés.

Quant aux garanties promises aux salariés, elles relèvent d'une grande hypocrisie. La partie de la loi appelant des contreparties ne concerne pas les commerces dans les zones touristiques. **Ce qui veut dire que le travail du dimanche pourra être généralisé à tous les salariés de ces zones sans qu'il soit nécessaire de négocier quoi que ce soit. Pour ces salariés, ni augmentation de salaire, ni repos compensateur, ni volontariat.** Ce volontariat, fondé sur le gré à gré avec l'employeur, relève d'ailleurs du jeu de dupes.

**POUR TOUTES CES RAISONS, LA CFDT DÉPLORE QUE
LE DIALOGUE SOCIAL AIT ÉTÉ ABSENT D'UN SUJET QUI
CONCERNE LES SALARIÉS ET LEUR TEMPS DE TRAVAIL.**

PASSAGE DES SALARIÉS CHEZ AEROLIA :

Nous revendiquons une prime exceptionnelle pour le passage des salariés concernés par un passage chez Aérolia et ce, tant pour les personnels de la tuyauterie que pour ceux déjà transférés.

Réponse direction : La Direction Locale ne donnera pas de suite favorable à notre demande.



Commentaire CFDT

Cette revendication émane des salariés concernés par cette situation ; pour la CFDT, celle-ci est tout à fait justifiée au regard de la perte du statut « AIRBUS » et ce, tout en sachant que cette situation est temporaire, en attendant une future vente à un sous-traitant. La CFDT continuera de relayer à toutes les instances possibles cette demande de prime exceptionnelle.

JOUR FÉRIÉ UN SAMEDI :

Suite à la réponse à la question concernant le 15 août. Pouvez-vous nous préciser si cette règle serait applicable pour des congés autres que ceux d'été ?

Réponse direction : La règle est aussi applicable quand un jour férié tombe un samedi, que le salarié est en vacances et ce, dans les mêmes modalités d'application.

EMBAUCHE DES APPRENTIS :

Nous vous demandons l'embauche de tous les apprentis ayant terminé leur cycle d'études et désirant entrer dans la vie active.

Réponse direction : Suite à la politique d'embauche 2009 au niveau d'AIRBUS Opérations, les apprentis se sont vus proposer un contrat CDD ou d'intérim ; cependant la majorité d'entre eux a opté pour la poursuite des études.



Commentaire CFDT

La CFDT prévient la Direction du manque flagrant d'effectifs dans tous les secteurs, ainsi que sur le danger qui existe à dévaloriser nos métiers aéronautiques en refusant d'embaucher nos apprentis. Il est illusoire de penser que nous pourrions faire face aux défis à venir avec des effectifs en baisse régulière depuis deux ans.

APPRENTIS :

Sur certains postes, après quelques mois, les apprentis sont livrés à eux-mêmes et ne sont pas toujours accompagnés de tuteurs (ceux-ci ne travaillant pas toujours dans le même créneau horaire) ; ils sont d'autre part souvent cantonnés à des tâches répétitives, techniquement faciles et peu formatrices. Nous vous demandons un rappel aux responsables de ligne pour que les apprentis ne soient pas utilisés comme des salariés à part entière.

*Réponse direction :
Un rappel sera fait aux maîtrises et aux tuteurs lors d'une réunion qui aura lieu le mardi 1^{er} septembre.*



DATES DE DISTRIBUTION AI ET PROMO :

Pouvez-vous donner les dates de distribution des AI et promos du second semestre ? Pourquoi ces dates sont-elles toujours décalées ?

Réponse direction : La distribution aura lieu courant d'octobre; le décalage serait lié au souhait de la Direction Générale de faire une distribution homogène au niveau de tous les établissements de la société.

NUMEROS DE TELEPHONES MOBILES :

De nombreuses personnes sont maintenant équipées de téléphones mobiles. Nous vous demandons de faire intégrer les numéros de ces téléphones sur l'annuaire interne ainsi que dans Outlook pour permettre de les contacter plus facilement.

*Réponse direction :
La DL étudiera ce point.*



PORTES BÂTIMENT COMETE :

De nombreuses portes se dégradent sur ce bâtiment. Nous vous demandons de faire réaliser un contrôle et une remise en état de celles-ci.

Réponse direction : La DL a constaté ce problème et doit faire réaliser les réparations.

ENTRETIENS ANNUELS :

De nombreux salariés n'ont pas d'entretiens annuels réguliers (tous les 2,3 ans, voire plus). Nous vous demandons de faire un rappel aux hiérarchies pour faire respecter cet entretien qui est une obligation annuelle.

De même, les mandatés syndicaux doivent avoir un entretien annuel sur le déroulement de leur mandat. Nous vous demandons de faire respecter cette règle.

Réponse direction : Un rappel a été effectué lors de l'amphi « encadrement » ; la DL souhaite terminer l'année 2009 avec 100% d'entretiens réalisés.

Concernant l'entretien des mandatés, une mise en place au niveau filiale est prévue avec aussi un objectif de 100% fin 2009.



Commentaire CFDT

Nous enregistrons la volonté de la DL d'atteindre l'objectif de 100% pour la fin de l'année ; la CFDT restera toutefois vigilante et compte sur les salariés pour l'informer en cas de non-réalisation de leur entretien.

TOILETTES ÉTAGE COMETE 2 :

A notre question de janvier 2008 : « A l'étage de ce bâtiment, nous constatons un manque de toilettes. En effet, depuis le début d'exploitation, de nombreux bureaux ont été rajoutés et avec l'arrivée de nouveaux salariés sur l'A380, les sanitaires actuels ne sont plus suffisants. Nous vous demandons d'en augmenter le nombre ». Vous nous aviez répondu qu'un bilan serait effectué avant de prendre des dispositions. Quel est le résultat de celui-ci ? Et ce, sachant que ces problèmes persistent depuis trop longtemps.

Réponse direction : La DL va relancer le dossier et voir avec le service des travaux neufs.

ACCIDENT A LA TUYAUTERIE USINE :

Suite à l'incident survenu à la tuyauterie le 6 août, quelles mesures seront prises pour éviter de nouveaux problèmes ?

Concernant les cuves situées à côté des baignoires, la CFDT propose l'installation d'une ventilation et d'une aspiration pour éviter le renvoi des vapeurs dans l'atelier. Pour l'avenir, envisager l'implantation des cuves à l'extérieur du local afin d'éviter, en cas d'accident, les rejets dans l'atelier.

Réponse direction : Nous prenons compte de vos remarques et nous les transmettons au Groupe « Projet », dédié à l'analyse de l'incident et la remise en conditions opérationnelles de notre traitement de surface.

Prochaine réunion DP mercredi 30 septembre 2009